

Apprentissage intérimaire : Bilan de l'accompagnement des agences d'emploi par le FAF.TT

Paris, le 23 mai 2018 – Un an après la mise en place d'une offre de service d'apprentissage pour accompagner les agences d'emploi, le FAF.TT fait un premier bilan positif. Depuis septembre 2017, 700 contrats d'apprentissage ont été financés par le FAF.TT en tant qu'OCTA. La moitié de ces contrats concerne des intérimaires et a été signée dans les domaines de l'industrie et du tertiaire pour préparer des diplômes supérieurs à BAC+2. Le taux de rupture des contrats d'apprentissage dans l'intérim est faible (3 à 4%), montrant ainsi que les agences d'emploi sécurisent le parcours des jeunes et le recrutement.

Depuis 2011, la loi Cherpion permet aux agences d'emploi de signer des contrats d'apprentissage intérimaires. En 2016, le FAF.TT est devenu Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) pouvant ainsi financer les contrats d'apprentissage intérimaires. Il propose une offre de services complète et adaptée aux besoins des agences d'emploi afin de développer les contrats d'apprentissage intérimaires et permanents. L'objectif est de faciliter le recrutement pour des entreprises à besoins saisonniers et permanents grâce à des apprentis. Le FAF.TT s'est également engagé dans une démarche de simplification de l'alternance.

« *N'hésitez pas, il faut oser mettre en place les contrats d'apprentissage intérimaires, puisque c'est simple à mettre en place et nous sommes surtout très bien accompagnés par le FAF.TT. Cela nous permet de nous faire reconnaître auprès de nos clients comme un vrai acteur de l'emploi, du recrutement et de la formation* » témoigne Charles Herbelot, Directeur Général DPS Intérim Déménagement, qui a bénéficié de l'accompagnement du FAF.TT pour mettre en place des contrats d'apprentissage intérimaires ([voir la vidéo](#)).



L'apprentissage intérimaire : un véritable levier pour la formation et le recrutement des jeunes

Encore trop peu connu des jeunes et même des professionnels de l'intérim, **l'apprentissage intérimaire** est pourtant un dispositif adapté aux besoins croissants de compétences dans le travail temporaire et dans les secteurs où il est compliqué de recruter. Ce type de contrat permet également au jeune de se former tout en travaillant.

« *Les apprentis intérimaires que nous rencontrons régulièrement ne trouvent pas simplement un travail mais un véritable statut social. Repérés par leurs compétences professionnelles par les agences, ils peuvent valider cette expérience par un diplôme et sont fiers de cette valorisation. Pour beaucoup d'entre eux, ils retrouvent confiance en eux et continuent leurs études. C'est un véritable accomplissement de les accompagner sur leurs parcours de vie et de suivre leur évolution. La noblesse de l'intérim passe par ces solutions de recrutement et d'accompagnement.* » précise Corinne Chappard, Responsable Apprentissage du FAF.TT.

Accompagnement des agences d'emploi et facilitation des contrats d'apprentissage

Le FAF.TT soutient les entreprises et accompagne les apprentis pour optimiser les conditions de l'apprentissage et favoriser les conditions d'une insertion durable dans l'emploi, notamment grâce à :

- Une identification des besoins des agences d'emploi et de leurs clients
- Un accompagnement des agences d'emploi dans le sourcing des apprentis, dans le repérage des offres de formations et des CFA présents sur leur territoire
- Un apport d'expertise auprès des agences dans l'orientation et l'optimisation de leur taxe d'apprentissage ainsi que pour la gestion administrative de leurs dossiers
- Un accompagnement renforcé pour sécuriser le parcours de l'apprenti en levant ses freins à l'emploi (logement, mobilité, santé...) via l'intervention du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT)
- Un appui aux politiques d'apprentissage des régions en lien avec les besoins des entreprises.

Pour en savoir plus :

www.faftt.fr

www.faftt.fr/upload/docs/application/pdf/2017-03/mode_demploi_apprentissage_interimaire.pdf

A propos du FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du travail Temporaire)

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8152 en France), les salariés du secteur de l'intérim (596 334 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi.

www.faftt.fr

*OPCA, OPACIF, OCTA

Contacts Presse

FAF.TT

Stella CORNAND – Chargée de communication FAF.TT – 06 11 04 98 93

scornand@faftt.fr

YUCATAN

Emilie Dèbes, Cécile-Isabel Orttner

faftt@yucatan.fr, 01 53 63 27 27